

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie.villerspol@orange.fr

COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 11 octobre 2023

Villers-Pol, le 17 octobre 2023

Présents :

YZANIC Olivier, MASSON Jean, GRAVELINE Anne, LEULLIETTE Bernard, MARTEL Christelle, BERTON Hélène-Catherine, DESRUENNE Xavier, DUCLAYE Éric, HUART Valérie, LOTTEAU Daniel, OLLIVIER Sébastien, PAMART Véronique

Absents excusés :

MOHAMED Pamela (pouvoir donné à MASSON Jean)
BUISSÉ Thierry excusé

Absents :

BLARY Cindy

Un citoyen est venu assister à la séance de conseil municipal.

Après avoir signalé l'ouverture de la session et l'atteinte du quorum, Monsieur le Maire, YZANIC Olivier ouvre la séance.

Monsieur Jean MASSON est nommé secrétaire de séance.

Le Compte rendu du conseil municipal du 18 juillet 2023 est approuvé.

- **Présentation de Mme MOREAU Angeline**

Tour de table de présentation de chacun des membres du conseil.

- **Suppression de la Régie de la bibliothèque.**

M le Maire rappelle que suite à la convention signée avec la médiathèque du nord, la bibliothèque est gratuite. Il convient donc de libérer Mr André SUAOS de sa fonction de régisseur de la bibliothèque.

Après échange et commentaire il est procédé au vote à main levée soit :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABTENTION : 0

- **Détermination du Tarif Pompe à eau - année 2023**

Un rappel sur les tarifs ayant été voté en 2022, le montant est de 60 euros pour les habitants de Villers-Pol et de 100 euros pour les extérieurs.

Mr LOTTEAU Daniel mentionne que la réparation d'une pompe à eau est chère et donc que le tarif semble être justifié. Il argumente également sur le fait que l'accès est simple et qu'elle fonctionne très bien.

Mr Le Maire propose de reconduire les tarifs appliqués en 2022

Après échange et commentaire il est procédé au vote à main levée soit :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABTENTION : 0

Arrivée de Mr DESRUENNE Xavier.

- **Résultat de l'appel d'offre concernant le Parcours Santé**

Mme BERTON Hélène-Catherine fait le point :

- Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre,
- L'entreprise DESCAMPS TP a remporté celui-ci, pour un montant de 63264€
- Les subventions DVS et ANS s'élèvent à 52133€,
- Mme LENGRAND est en charge du projet, avec des honoraires s'élevant à 4270€
- La commune aura la charge de 15400€

Mr LEULLIETTE Bernard précise que les subventions couvrent donc 77% du projet.

L'objectif est que les travaux commencent en fin d'année 2023 afin que le parcours soit inauguré au printemps 2024 à l'occasion du parcours du cœur.

- **Point sur le projet des travaux de l'église**

M le Maire fait le point :

Mr PARENT qui a réalisé l'étude de réfection de l'église en 2015, maintes fois relancé afin d'actualiser les prix des éventuelles réparations, n'a pas donné suite.

Mme BOVAY, référente ingénierie territoriale, a conseillé Mr Le Maire de prendre contact avec INord qui est spécialisé dans les dossiers de rénovation de monuments. Un rendez-vous sera pris courant novembre afin de déterminer le projet en lui-même.

Au vu du délai court, la subvention initialement prévue en 2024 sera demandée en 2025.

Mr LOTTEAU Daniel interpelle Mr Le Maire concernant la rénovation du clocher, Mr DESRUENNE Xavier ajoute qu'en effet les chevrons sont dans un très mauvais état et qu'une mise hors d'eau pourrait être faite.

Mr Le Maire répète qu'il souhaite avoir une vue d'ensemble sur les travaux d'urgence à réaliser sur l'église, les choix des réparations seront à faire dans un second temps.

- **Informations sur le CARDIE**

L'auto-évaluation de l'école de Villers-Pol qui a eu lieu l'an dernier a été commandée par le Rectorat suite à la demande du Ministère de l'EN. Il a permis de définir les points forts et les points faibles de l'établissement. À sa suite, l'équipe enseignante a fait établir des devis permettant de remédier aux points faibles (équipements numériques, matériel de motricité entre autres) et les a transmis au CARDIE (Cellule Académique de la Recherche, du Développement, de l'Innovation et de l'Expérimentation) pour demander une subvention qui a été obtenue.

Mr YZANIC Olivier ajoute que le projet n'a pas d'impact financier pour la commune puisque subventionné à 100%. Les premiers 30 % sont débloqués à la signature de la convention, le solde à la fin des travaux, il est toutefois souhaitable d'attendre 2024 pour ce projet, Mr LEULLIETTE Bernard valide que le budget est déjà voté pour cette année et donc qu'il est préférable de le faire en 2024.

De nombreuses questions ont été posées sur le volet pédagogique, à cela Mr le Maire a proposé d'inviter Mme la Directrice au prochain conseil.

- **Information sur le projet Intergénérationnel de restauration collective**

Mme GRAVELINE Anne présente le projet :

L'objectif du projet est de rassembler des aînés avec les enfants de l'école afin de créer du lien social au moment du repas à la cantine scolaire. Le service serait ouvert aux aînés de Villers-Pol répondant à certains critères (âge, autonomie...).

Une charte serait mise en place et signée par les aînés pour bien définir le cadre d'engagement réciproque.

Mme PAMART Véronique interroge le conseil sur les modalités d'inscription, à cela Mme GRAVELINE répond que les inscriptions se feraient en mairie et que l'identité serait vérifiée afin de contrôler les entrées dans le périmètre de l'école.

Le projet étant déjà en place à Landrecies, le retour de l'adjointe de cette commune semble positif et le projet tend à se développer.

Différents points ont été abordés sur l'autorisation d'entrer au sein de la cantine scolaire, la relation avec les enfants... Les modalités sur le tarif et les jours d'ouverture du restaurant scolaire pourront être définies à l'occasion d'un prochain conseil municipal pour une mise en place du projet en janvier. Pour le moment il est prévu que les commandes seront faites directement par le secrétariat sur le site API et la facturation établie aux nombres de repas mensuels par la mairie.

Le conseil semble favorable à ce projet.

- **Information concernant « le Relamping »**

Mr MASSON Jean fait un point sur le devis établi par LPL :

La société propose un gain très satisfaisant pour la salle des sports, 8 spots seront remplacés au lieu de 16 avec un rendu de lumière identique, des détecteurs et minuteurs auront un bénéfice également bien visible. Le cout pour le relamping de la salle des sports est de 12000 euros subventionnés à hauteur de 45%. La salle des fêtes peut également faire partie du projet.

Divers points ont été abordés sur les coûts de mise en place et le bénéfice à court et long terme.

Le conseil municipal valide la démarche du relamping sur la salle des sports et la salle des fêtes.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Questions diverses**

Arrivée de Mme HUART Valérie

Point sur Octobre Rose :

Mme PAMART Véronique informe le conseil que l'événement s'est très bien passé et que les retours des participants sont positifs que ce soit pour le parcours et pour la déco. En 2022, 140 personnes avaient participé, cette année 240.

Tous les gains ont été versés à l'association EMERA soit 1056 euros de participations (tirage au sort + inscription marche) et 335 euros sur le stand information et sensibilisation. Pour une dépense de 200 euros. Quelques points restent à améliorer pour l'organisation de l'année prochaine.

Événement à venir :

- Halloween : le dimanche 29 octobre à 18h

Une marche déguisée avec les enfants dans le village en toquant aux portes pour collecter des bonbons. Un concours de citrouille coiffée sera fait avec un tirage au sort des deux citrouilles gagnantes avec en dégustation une soupe au potimarron. L'événement aura un cout de 300 euros.

- Ducasse : du 11 au 14 novembre (arrivée des manèges dès le mercredi)

Les forains viendront accompagnés d'un grand manège, un petit manège, une pêche aux canards, un tir à la carabine. 5 mascottes seront présentes pour animer celle-ci.

Les quatre jours se déroulent de la façon suivante : Le samedi à 19h, feu d'artifice, le dimanche : défilé des mascottes et le lundi et mardi tickets offerts par la mairie.

- Noël :

Mme PAMART propose de faire un très beau sapin et un coin sur la place bien décoré afin de mettre en valeur les fêtes de Noël. Un appel à volontaires sera fait pour réaliser cette action.

- Colis de Noël :

Mr Le Maire précise que suite à la délibération du 05 novembre 2021, l'âge requis pour bénéficier du colis de fin d'année passe de 66 ans à 67 ans en cette année 2023.

Mme MARTEL Christelle présente le colis de Noël réalisé avec une majorité de produits locaux de qualité.

- Candidature pour la réalisation de CNI et passeport

Mr Le Maire fait part au conseil municipal qu'à sa demande, il y a la possibilité si le conseil le souhaite de réaliser les CNI ainsi que les passeports, dans le but de rendre un service à la population.

Mr OLLIVIER Sébastien propose de prendre l'avis de la population afin de connaître le vrai besoin et faire des statistiques réelles.

Remarque

- Mr LOTTEAU Daniel fait la remarque à Mr Le Maire qu'il n'a pas été informé de la création d'un groupe de travail pour la réalisation des aménagements de sécurité rue des écoles.

- Mme BERTON Hélène-Catherine interpelle sur la fauche des chardons, à savoir s'il y a un arrêté mentionnant les dates obligatoires de fauche.

Mr le Maire mentionne qu'en effet il y a un arrêté préfectoral.

Mr DESRUENNES intervient qu'il y a une coupe obligatoire avant le 14 juillet mais que cette année il y a eu deux pousses de chardons et donc qu'il est difficile de contenir les graines.

Mr Le Maire propose donc de faire un courrier adressé aux personnes concernées, pour l'année 2024

Fin de séance 21h20.

Fait à Villers-Pol, le 17 octobre 2023

Mr le Maire,
YZANIC Olivier

